



• CERTIFICAT CLÈA •

SOCLE DE CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Décret n° 2015-172 du 13 février 2015

Le présent certificat a été délivré à

Par le Comité Paritaire Interprofessionnel Régional pour l'Emploi et la Formation

de

à l'issue de la délibération du jury réuni le

Fait à

Pour le COPANEF

Pour le COPAREF

Le titulaire





Le certificat CléA est l'expression concrète et opérationnelle du «socle de connaissances et de compétences professionnelles» défini par le décret n°2015-172 du 13 février 2015.

Les 7 domaines
du Socle
de connaissances
et compétences
professionnelles

- > S'exprimer en français
- > Calculer, raisonner
- > Utiliser un ordinateur
- > Respecter les règles et travailler en équipe
- > Travailler seul et prendre des initiatives
- > Avoir l'envie d'apprendre
- > Maîtriser les règles de base : hygiène, sécurité, environnement